



FAMILLES DE FRANCE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 17 août 2016

Stabilité du coût de la rentrée scolaire 2016

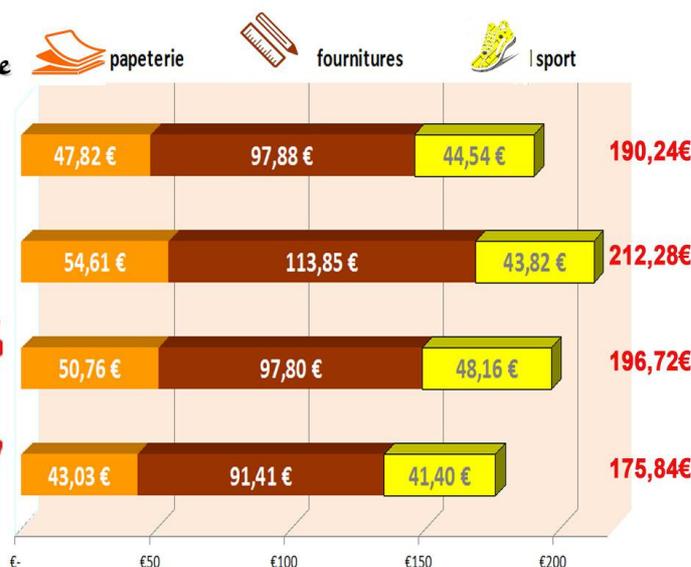


Coût moyen 2016

Magasins spécialisés

Super marchés

Hyper marchés



Le **coût de la rentrée scolaire** pour un élève entrant en 6^{ème} en 2016 s'élève à **190,24 euros**, soit une stagnation par rapport à 2015, puisque l'évolution relevée par rapport au coût de la rentrée 2015 est de l'ordre de **-0,1 %**.

Malgré cette stabilité du coût moyen, il existe de fortes disparités dans les prix que nous avons relevés, selon qu'il s'agisse de fournitures papetières, de fournitures non papetières ou des vêtements de sport.

De même, ce coût moyen de 190.24 euros cache de grandes différences de prix selon le type de magasins : augmentation de 2,9% **pour les magasins spécialisés** ; baisse de 0,1% **en hypermarchés** ; baisse de 2,6% **en supermarchés** par rapport à 2015

En ce qui concerne **les tendances de cette rentrée**, les fabricants sont toujours à la recherche d'innovations et de nouveautés pour s'adapter au mieux aux besoins de leurs clients.

Des **crayons de couleurs « aquarellables »** où il suffit d'esquisser le dessin avec vos crayons et ensuite d'appliquer de délicats coups de pinceau humide afin de créer une aquarelle. Ou encore un **stylo dont la plume peut être réglée** selon trois angles différents pour s'adapter au mieux aux besoins de chaque enfant. De même, des **feutres effaçables à l'infini** grâce à la « frixion » de l'embout sur le papier.

L'Allocation de rentrée scolaire n'a pas été revalorisée cette année. Elle est de 363 € pour les jeunes entre 6 et 10 ans, 383,03 € pour la tranche d'âge de 11 à 14 ans et 396,30 € pour celle de 15 à 18 ans ce qui est tout à fait insuffisant notamment pour les lycées professionnels.

Familles de France réitère sa demande de moduler significativement cette allocation en fonction des niveaux et propose 165 € pour les primaires, 285 € pour les jeunes en collège et 400 € pour les Lycéens.

Toutefois, **Familles de France se réjouit** que les enfants en situation de handicap puissent désormais bénéficier de l'ARS à partir de 6 ans.

Contact Presse : Patrick CHRETIEN 06.42.18.05.74

www.familles-de-france.org/RS_2016